

## SEANCE DU 24 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre juin à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES, régulièrement convoqué s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc, Président du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES.

**MEMBRES PRESENTS** : M Marc BERNIER, Mme Julie JEAN, M. Dominique JANVIER, Mme Marie-Dominique JARDIN, M. Maurice PILON

**ABSENTS EXCUSES**: Mme Isabelle POTTIER, Mme Lucie DUCHENE, Mme Odile LEGREE, Mme Marie-Josèphe CROISSANT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Dominique JANVIER

### LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE :

#### 1. la Corne d'abondance

Mme SOURGET responsable de « la Corne d'abondance » nous présente son association et le bilan de ses activités à Vaiges. Des animations « parents-enfants » qui ciblent les enfants de 3 à 12 ans ont lieu toute l'année pendant les vacances scolaires (en dessous de 3 ans ce n'est pas possible faute d'un matériel spécifique et de professionnels qualifiés pour la tranche enfants 0-3 ans). Par contre les animations adultes « échanges de savoirs » ont été abandonnées à Vaiges puisqu'elles n'avaient pas marché les années précédentes. Les membres du CCAS ont demandé à Mme SOURGET d'évaluer le potentiel des adultes du secteur de Vaiges qui seraient intéressés par ces animations (pour réessayer les activités adultes plus tard si le potentiel est suffisant).

#### 2. repas des Aînés 2015 : date et tarif

M. Marc BERNIER, Président du CCAS, propose aux membres de préparer le repas du CCAS. Les membres du CCAS en discutent. A la suite de cette préparation il a été décidé ce qui suit :

Le prochain repas aura lieu le 22 octobre 2015 à 12 heures à la salle culturelle.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer la participation des aînés comme suit :

- 10,00 euros pour une personne de 70 ans ou plus.
- 18,00 euros pour une personne de moins de 70 ans.
- les bénévoles accompagnant ces personnes paieront 18,00 euros.

Comme l'année précédente, il est possible de payer directement à la Mairie en espèces ou en chèque avant le repas au régisseur de la régie « repas CCAS », M. Christophe BLIN.

Une copie de cette délibération sera transmise à la Trésorerie d'Evron qui a besoin de la date et des tarifs du repas pour cette régie.

#### Informations diverses

La prochaine réunion CCAS est fixée le jeudi 17 septembre 2015 à 20h30 : préparation du repas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30.

M Marc BERNIER :

Mme Julie JEAN :

M. Dominique JANVIER :

Mme Marie-Dominique JARDIN :

M. Maurice PILON :